



Manuel d'installation, utilisation et calibrage  
Handbuch zur bedienung, wartung und kalibrierung  
MADE IN ITALY

BULLETIN MO220 D FRDE\_00

## FRANÇAIS (Traduit de l'italien)

### TABLE DES MATIÈRES

1	DECLARATION CE DE CONFORMITE	15.12	MISE À ZÉRO DU RESET TOTAL
2	CONSIGNES GÉNÉRALES	15.2	RESET ZÉROTAGE
3	NORMES DE SECOURS	15.21	DISTRIBUTION AVEC VISUALISATION INSTANTANÉE DU DÉBIT (FLOW RATE MODE)
4	CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ	16	INSTANTANÉE
5	NETTOYAGE	16.2	POUR LA CALIBRATION (FLOW RATE MODE)
6	CORRÉCTION	16.3	DEFINITION
7	EMBALLAGE	16.4	MODES D'ÉTALONNAGE
8	CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	16.41	FERMETURE
9	INSTALLATION	16.42	FACTORY K FACTOR
10	MODALITÉ D'UTILISATION	16.43	ACTUEL
11	CARACTÉRISTIQUES MÉCANIQUES	16.44	ETÉTABLISSEMENT DU
12	CARACTÉRISTIQUES ÉLECTRONIQUES	16.45	FACTORY K FACTOR
13	MISFILLING (option)	17	FACTEUR
14	VÉRIFICATIONS PRÉALABLES	18	DEFINITION
15	TOUCHES UTILISATEUR	19	ÉTALONNAGE
16	UTILISATION QUOTIDIENNE	19.1	DE LA FICHE
17	DISTRIBUTION EN MODALITÉ	19.2	DE LA FICHE
18	NORMALE (NORMAL MODE)	20	DE LA FICHE
19	MISE À ZÉRO DU PARTIEL (NORMAL MODE)	21	DE LA FICHE
20	DISPONIBILITÉ	22	DE LA FICHE
21	REMARQUE	23	REMPLACEMENT DE L'EMBOUT

## 1 DECLARATION CE DE CONFORMITE

La société soussignée : PIUSI s.p.a. Via Piacentini 16/a - 26049 Rovigo  
46029 Suzara (MN) - Italy

DÉCLARE sous sa responsabilité que l'équipement décrit ci-après :

Destiné spécialement pour la distribution de AUS32 / DEF

Modèle : SB325\_XM

N° de matricule : Referer au Numéro du lot sur la plaquelette CE apposée au produit.

Annexe technique : se référer à l'annexe technique sur la plaquelette CE apposée au produit.

et conforme aux dispositions de la directive relative aux dérogations :

- Directive compatibilité électromagnétique 2014/30/UE

La documentation est à la disposition de l'autorité compétente après requête motivée adressée à PIUSI s.p.a. ou à la demandant à l'adresse e-mail : piusis@piusi.com. La personne autorisée à constituer le fascicule technique et à rédiger la déclaration est Otto Vanni en sa qualité de représentant légal.

Otto Vanni

représentant légal

Suzara, le 20/04/2016

## 2 CONSIGNES GÉNÉRALES

### Consignes importantes

Pour préserver la sécurité des opérateurs, éviter des endommagements au système de distribution. Avant de procéder à n'importe quelle opération sur le système de distribution, il est indispensable d'avoir lu et compris tout le manuel d'instructions.

Lire toutes les symboles suivants pour mettre en évidence des indications et des consignes particulièrement importantes.

ATTENTION Ce symbole indique des normes contre les accidents pour les opérateurs et les personnes exposées.

INFO Ce symbole indique qu'il existe la possibilité d'endommager les appareils et/ou leurs composants.

REMARQUE Ce symbole indique des informations utiles.

Ce manuel est destiné à un utilisateur qualifié et complètement habile car l'utilisateur final et les utilisateurs spécialisés autorisés à l'installation et à l'entretien doivent pouvoir le consulter en tout moment.

Tous les droits de reproduction de ce manuel sont réservés à la société PIUSI s.p.a. Le texte ne peut être utilisé dans d'autres documents sans l'autorisation écrite de PIUSI s.p.a.

Le manuel appartient à la société PIUSI s.p.a.

Toute copie non autorisée est strictement interdite.

Ce manuel appartient à la société PIUSI s.p.a. qui est le propriétaire exclusif de tous les droits prévus par les lois appropriées, et conserve tous les droits, les droits d'auteur et les autres droits de propriété intellectuelle. Tous les droits de reproduction de ce manuel sont réservés à PIUSI s.p.a. Sont expressément interdites, en absence d'autorisation écrite préalable de PIUSI s.p.a. : la reproduction, la modification, la transcription, la traduction, la vulgarisation, la diffusion, la vente, la commercialisation sous quelque forme que ce soit, la réécriture et/ou la transformation, le prêt et toute autre activité réservée par la loi à PIUSI s.p.a.

3 NORMES DE SECURITE

### ATTENTION

Risque électrique. Evitez absolument le contact entre l'alimentation électrique et le liquide à pomper.

- vérifications préliminaires à l'instal-

lation et entretien

INCENDIE - EXPLOSION Pour prévenir les risques d'incendie et d'explosion

Les risques d'incendie sont présents dans les zones de travail, comme de l'essence, de la lessive, de la lessive, il faut savoir que les vapeurs inflammables peuvent éclater ou exploser.

CHOC ELECTRIQUE

Électrocution ou mort

Cet appareil doit être mis à la terre. Une mauvaise mise à la terre, une installation ou utilisation incorrecte du système peuvent provoquer un choc électrique.

Éteindre et débrancher le câble d'alimentation avant de procéder à l'entretien de l'appareil.

Se connecter uniquement à une prise électrique mise à la terre.

ATTENTION

Pour prévenir les risques d'incendie et d'explosion

Utiliser l'appareil uniquement dans un local bien aéré.

Monter la tige de travail libre de débris, chiffons et récipients déversés ou ouverts de solvant et d'essence.

Ne pas brancher ni débrancher le câble d'alimentation et ne pas allumer ni éteindre les lampes en présence de vapeurs inflammables.

Mettre à la terre l'appareil dans la zone de travail.

Cet appareil doit être mis à la terre. Une mauvaise mise à la terre, une installation ou utilisation incorrecte du système peuvent provoquer un choc électrique.

Éteindre et débrancher le câble d'alimentation avant de procéder à l'entretien de l'appareil.

Se connecter uniquement à une prise électrique mise à la terre.

ATTENTION

Pour prévenir les risques d'incendie et d'explosion

Utiliser l'appareil uniquement dans un local bien aéré.

Monter la tige de travail libre de débris, chiffons et récipients déversés ou ouverts de solvant et d'essence.

Ne pas brancher ni débrancher le câble d'alimentation et ne pas allumer ni éteindre les lampes en présence de vapeurs inflammables.

Mettre à la terre l'appareil dans la zone de travail.

Cet appareil doit être mis à la terre. Une mauvaise mise à la terre, une installation ou utilisation incorrecte du système peuvent provoquer un choc électrique.

Éteindre et débrancher le câble d'alimentation avant de procéder à l'entretien de l'appareil.

Se connecter uniquement à une prise électrique mise à la terre.

ATTENTION

Pour prévenir les risques d'incendie et d'explosion

Utiliser l'appareil uniquement dans un local bien aéré.

Monter la tige de travail libre de débris, chiffons et récipients déversés ou ouverts de solvant et d'essence.

Ne pas brancher ni débrancher le câble d'alimentation et ne pas allumer ni éteindre les lampes en présence de vapeurs inflammables.

Mettre à la terre l'appareil dans la zone de travail.

Cet appareil doit être mis à la terre. Une mauvaise mise à la terre, une installation ou utilisation incorrecte du système peuvent provoquer un choc électrique.

Éteindre et débrancher le câble d'alimentation avant de procéder à l'entretien de l'appareil.

Se connecter uniquement à une prise électrique mise à la terre.

ATTENTION

Pour prévenir les risques d'incendie et d'explosion

Utiliser l'appareil uniquement dans un local bien aéré.

Monter la tige de travail libre de débris, chiffons et récipients déversés ou ouverts de solvant et d'essence.

Ne pas brancher ni débrancher le câble d'alimentation et ne pas allumer ni éteindre les lampes en présence de vapeurs inflammables.

Mettre à la terre l'appareil dans la zone de travail.

Cet appareil doit être mis à la terre. Une mauvaise mise à la terre, une installation ou utilisation incorrecte du système peuvent provoquer un choc électrique.

Éteindre et débrancher le câble d'alimentation avant de procéder à l'entretien de l'appareil.

Se connecter uniquement à une prise électrique mise à la terre.

ATTENTION

Pour éviter de graves brûlures ne touchez le fluide chaud à l'appareil.

Brûlures Danger

Danger: fluide toxique ou vapeurs.

Lire l'EDS pour connaître les dangers spécifiques des fluides qu'on utilise.

Si le fluide est dangereux dans les réactions physiques, éliminez-le correctement avec les lois de conservation en vigueur.

Le contact prolongé avec le produit peut causer des irritations à la peau; toujours utiliser des gants de protection pendant les opérations de distribution.

Malusage de l'appareil peut causer de sérieux dommages ou la mort

4 CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Caractéristiques essentielles de l'équipement de protection

Endosser un équipement de protection qui soit approprié aux opérations à effectuer : résistant aux produits employés pour le nettoyage.

Il est conseillé de considérer le manuel d'instructions comme étant une partie intégrante du produit acheté. Conserver toujours le manuel d'instructions avec le produit.

ATTENTION

Le contact prolongé avec le produit peut causer des irritations à la peau; toujours utiliser des gants de protection pendant les opérations de distribution.

ATTENTION

Le contact prolongé avec le produit peut causer des irritations à la peau; toujours utiliser des gants de protection pendant les opérations de distribution.

ATTENTION

Le contact prolongé avec le produit peut causer des irritations à la peau; toujours utiliser des gants de protection pendant les opérations de distribution.

ATTENTION

Le contact prolongé avec le produit peut causer des irritations à la peau; toujours utiliser des gants de protection pendant les opérations de distribution.

ATTENTION

Le contact prolongé avec le produit peut causer des irritations à la peau; toujours utiliser des gants de protection pendant les opérations de distribution.

ATTENTION

Le contact prolongé avec le produit peut causer des irritations à la peau; toujours utiliser des gants de protection pendant les opérations de distribution.

ATTENTION

Le contact prolongé avec le produit peut causer des irritations à la peau; toujours utiliser des gants de protection pendant les opérations de distribution.

ATTENTION

Le contact prolongé avec le produit peut causer des irritations à la peau; toujours utiliser des gants de protection pendant les opérations de distribution.

ATTENTION

Le contact prolongé avec le produit peut causer des irritations à la peau; toujours utiliser des gants de protection pendant les opérations de distribution.

ATTENTION

Le contact prolongé avec le produit peut causer des irritations à la peau; toujours utiliser des gants de protection pendant les opérations de distribution.

ATTENTION

Le contact prolongé avec le produit peut causer des irritations à la peau; toujours utiliser des gants de protection pendant les opérations de distribution.

ATTENTION

Le contact prolongé avec le produit peut causer des irritations à la peau; toujours utiliser des gants de protection pendant les opérations de distribution.

ATTENTION

Le contact prolongé avec le produit peut causer des irritations à la peau; toujours utiliser des gants de protection pendant les opérations de distribution.

ATTENTION

Le contact prolongé avec le produit peut causer des irritations à la peau; toujours utiliser des gants de protection pendant les opérations de distribution.

## DEUTSCH (Übersetzt aus dem Italienischen)

### INHALTSVERZEICHNIS

1 EG-KONFORMITÄTSÄRKLERUNG	15.2	ABGABE MIT ANZEIGE DES OMENTDURCHFLUSSES (FLOW RATE MODE)
2 ALLGEMEINE WAHRHINWEISE	15.21	ALLGEMEINE WAHRHINWEISE
3 SICHERHEITSHINWEISE	16	ALLEN SICHERHEITSHINWEIS
4 ERSTE-HILFE-MASSNAHME	16.1	ERSTE-HILFE-MASSNAHME
5 TECHNISCHE MERKMALE	16.3	TECHNISCHE MERKMALE
6 VERPACKUNG	16.4	VERPACKUNG
7 TECHNISCHE EIGENSCHAFTEN	16.41	TECHNISCHE EIGENSCHAFTEN
8 INSPZION	16.42	INSPZION
9 GEMASSEN-RESET TOTAL	16.421	GEMASSEN-RESET TOTAL
10 MECHANISCHE EIGENSCHAFTEN	16.421	MECHANISCHE EIGENSCHAFTEN
11 ELEKTRONISCHE EIGENSCHAFTEN	16.43	ELEKTRONISCHE EIGENSCHAFTEN
12 VORHERIGE ÜBERPRÜFUNGEN	16.43	VORHERIGE ÜBERPRÜFUNGEN
13 ERSTE INGANGSETZUNG	17	ERSTE INGANGSETZUNG
14 ANWENDERDRUCKNÖPFE	18	ANWENDERDRUCKNÖPFE
15 BATTERIEFACH	19	BATTERIEFACH
16 TÄGLICHER EINSATZ	19.2	TÄGLICHER EINSATZ
17 MONTAGE	20	MONTAGE
18 RAUMBEDARF/BERSICHTSBILDTAFELN (NORMAL MODE)	20	RAUMBEDARF/BERSICHTSBILDTAFELN (NORMAL MODE)
19 NULLEN DER TEILMENGE (NORMAL MODE)	21	NULLEN DER TEILMENGE (NORMAL MODE)
20 GEMASSEN-RESET TOTAL	23	GEMASSEN-RESET TOTAL

### 1 EG-KONFORMITÄTSÄRKLERUNG

Die unterzeichnete Firma PIUSI S.p.A. mit Sitz in Suzzara, Provinz Pavia, Italia, erklärt auf ihre eigene Verantwortung dass das folgend beschriebene Gerät:

Modell: SB325\_X\_M

die sie Leonennummer unter dem Produkt angebrachten CE-Typenschild Baujahr: siehe Baujahr auf dem Produkt angebrachten CE-Typenschild.

- Richtlinie über die elektromagnetische Verträglichkeit 2004/108/CE

- Richtlinie über die elektrische Sicherheit 2006/95/CE

- Richtlinie über die Wiederverarbeitung von Elektro- und Elektronikgeräten 2002/96/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/10/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/14/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/19/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/29/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/30/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/31/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/32/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/33/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/34/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/35/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/36/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/37/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/38/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/39/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/40/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/41/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/42/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/43/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/44/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/45/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/46/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/47/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/48/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/49/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/50/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/51/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/52/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/53/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/54/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/55/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/56/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/57/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/58/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/59/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/60/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/61/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/62/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/63/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/64/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/65/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/66/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/67/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/68/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/69/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/70/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/71/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/72/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/73/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/74/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/75/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/76/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/77/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/78/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/79/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/80/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/81/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/84/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/85/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/86/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/87/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/88/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/89/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/90/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/91/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/92/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/93/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/94/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/95/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/96/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/97/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/98/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/99/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/100/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/101/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/102/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/103/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/104/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/105/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/106/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/107/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/108/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/109/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/110/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/111/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/112/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/113/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/114/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/115/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/116/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/117/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/118/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/119/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/120/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/121/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/122/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/123/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/124/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/125/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/126/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/127/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/128/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/129/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/125/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/126/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/127/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/128/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/129/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/130/CE

- Richtlinie über die Abfallverordnung 2002/131/CE

- Richtlinie über die Abfallverord